

ABONNEMENT

Un an... 18 fr.
Six mois... 9 »
Trois mois... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 17 NOVEMBRE

Le Record du Socialisme

Enfoncés, du coup, MM. Goblet, Jaurès, Millerand et leurs copains, battus à plate couture ! Le groupe Allemaniste tient décidément le record du socialisme et rimpnt avec les parlementaires glorieux de la *Petite République* qui sont, définitivement, pour les néo-prolétaires, de « sales bourgeois ». Attrapez, chers messieurs.

En vain ils ont fait amener aussi honorable que plate devant les révolutionnaires d'avant-garde. On les renie, on les excommunique, on les met au ban des pionniers de l'avenir. Le document qui les dénonce à l'exécration de tous les socialistes *réellement* ouvriers est signé de cinq députés de Paris ou de la banlieue, tous travailleurs manuels ou anciens employés : MM. Avez, Dejeante, Faberot, Groussier et Toussaint. Ils ne veulent plus être dirigés par des gens à diplômes, quand même ceux-ci auraient adopté une partie des principes et quelque chose de l'allure ou du ton des socialistes d'origine.

Les allemanistes ont trouvé des expressions très sévères pour justifier leur scission. Ils se refusent à être confondus avec « les misérables politiques », ou encore « les ministériels » et « les ministériels de demain ». Ils repoussent « la prétendue union socialiste composée en partie de membres qui furent les apostillés du fusilleur Boulanger » et dont la soi-disant conviction socialiste actuelle n'est qu'un moyen d'opposition occasionnel qu'ils changeront ou qu'ils oublieront en approchant du pouvoir. Ces « vieux trainards », ces « empotés » abandonnent déjà le parti des travailleurs pour se contenter de reformer l'ancienne extrême gauche tombée dans la purée à force d'avachissement et de caducité. Enfin, ils ont reconstitué aussi l'ancien boulangisme, en recueillant toutes les épaves du syndicat de mécontents qui a livré naguère un furieux assaut à la République, bien plus, en tolérant les ralliés.

Finis, proscrits, bannis, conspués, interdits les Goblet, non moins que les Jaurès et les Millerand. Tenez, lisez le pavé sous lequel les écrasent leurs anciens associés.

PARTI OUVRIER SOCIALISTE RÉVOLUTIONNAIRE (UNION FÉDÉRATIVE DU CENTRE)

Manifeste aux travailleurs.

Citoyens,

Notre parti, décidé plus que jamais à marcher révolutionnairement, d'accord avec les décisions prises dans ses nombreux congrès, affirme à nouveau sa volonté arrêtée de ne pas être confondu avec les politiques socialistes que la routine parlementaire mène à toutes les compromissions, à tous les abandons de principes.

Obligé déjà, en 1882, à Saint-Etienne, puis en 1890, à Châtelleraut, de combattre l'esprit de dictature et de réaction qui envahissait le socialisme, il lutta énergiquement contre tous ceux qui prétendaient ne plus s'en rapporter aux congrès corporatifs et révolutionnaires et essayaient d'agir, afin d'obtenir l'indépendance que ne devait limiter que le souci de leur bien-être ou leur ambition personnelle.

Aujourd'hui encore, malgré le vote de la grève générale par le congrès corporatif de Nantes, des politiques prétendent n'avoir pas à se plier à cette résolution et à conserver leur liberté d'agir ; le parti ouvrier socialiste révolutionnaire met en garde les travailleurs contre ces factieux de la Révolution.

Entre nous, la franchise des situations s'impose. Notre parti ne veut pas marcher d'accord avec la

prétendue « Union socialiste », composée en partie de membres qui ont été des apostillés du fusilleur Boulanger et d'autres que l'on peut rencontrer allant encore se confesser à l'Eglise...

Notre parti ne veut pas aider à reformer un nouveau parti radical, celui qui est mort aujourd'hui ayant montré avec ses Floquet, ses Brisson, ses Goblet, au pouvoir, ce dont il était capable contre les travailleurs.

Il veut, au contraire, qu'à ses appels à l'agitation populaire il trouve des mandataires prêts à marcher avec lui, comme d'ailleurs n'ont pas su le faire ni au 1^{er} Mai, ni à la Toussaint, les hommes de l'Union socialiste.

Les conspirations de coulisses, le renversement des maires du palais, les luttes stériles purement parlementaires le laissent froid.

Il veut affirmer sa foi dans l'alliance internationale des travailleurs en la pratiquant au-dessus des frontières bourgeoises et capitalistes.

Confiant dans la révolution émancipatrice, le parti ouvrier socialiste révolutionnaire poursuit la suppression de la propriété privée du sol, du sous-sol, des instruments de travail et de toute autorité gouvernementale envers et contre toutes les réactions.

Vive la révolution ! Vive la grève générale !

A bas les profestataires d'aujourd'hui, les ministériels, les ministériels de demain !

Vive l'émancipation des travailleurs par les travailleurs eux-mêmes !

Pour l'Union fédérative : Dégois, trésorier ; J.-B. Périn, archiviste ; J.-B. Lavaud, secrétaire.

Avez, Dejeante, Faberot, Groussier, Toussaint, députés ; Jacquemin, Renou, conseillers généraux ; Kugler, conseiller d'arrondissement ; Berthout, Chaussé, Faillet, Weber, conseillers municipaux.

Ne versez toutefois pas trop de larmes, ô Goblet, Millerand, Jaurès ! Chacun son tour ici-bas. Vous avez duré deux ans pendant lesquels on vous prit ou on a feint de vous prendre au sérieux. Je ne donne pas dix-huit mois à Dejeante, Avez, Groussier, Toussaint, même à Faberot, pour les entendre traiter de patraques, d'exploiteurs, de Robert-Macaire, de Judas, pis que cela, d'« OPPORTUNISTES ! »

INFORMATIONS

La réforme des boissons

On sait que M. Salis, rapporteur du projet sur les boissons, a obtenu de la Commission du budget l'incorporation dans le projet de loi de finances du projet dont il est rapporteur.

M. Salis demande en particulier la suppression du privilège des bouilleurs de crû.

Le groupe parlementaire des bouilleurs de crû s'est réuni hier et a décidé qu'il demanderait à la Chambre de prononcer la disjonction entre la loi de finance et la réforme des boissons.

D'autre part, les députés de la Fédération agricole et viticole du Centre, de l'Est et de l'Ouest ont voté la résolution suivante :

La réunion, considérant qu'une réforme aussi importante que celle de la loi sur les boissons comporte une discussion approfondie et absolument dégagée des préoccupations que peut soulever la loi du budget, décide :

1^o De discuter la loi des boissons après le budget ;

2^o De prendre pour base de discussion le projet déposé par M. le ministre des finances ;

3^o De repousser toute proposition qui, par voie détournée, aurait pour résultat d'introduire dans le budget la loi des boissons.

La réforme de l'impôt

La sous-commission de la réforme générale de l'impôt a décidé par 7 voix contre 6 de demander l'établissement d'un impôt mixte sur le revenu et le capital.

Dénomination des chevaux de troupe

Les chevaux de trait avaient jusqu'ici été désignés par les noms de chevaux de trait léger et chevaux de trait, appliqués indistinctement aux chevaux de l'artillerie, du génie et du train. Des catégories nouvelles viennent d'être créées qu'il importe de faire connaître aux éleveurs.

Dans l'artillerie, les chevaux de troupe seront ainsi divisés : 1^o de selle ; 2^o de trait léger de devant ; 3^o de trait léger de derrière ; 4^o de trait.

Dans le génie et le train, il n'y aura que deux catégories : de selle et de trait.

Ces mesures seront appliquées à partir du 1^{er} janvier.

Décision de la Chambre de commerce de Bordeaux

La chambre de commerce de Bordeaux a pris une décision dans laquelle, en réponse à la circulaire du ministre du commerce, elle émet un avis favorable à l'impôt projeté sur les marchés à terme de marchandises, par assimilation aux opérations de Bourse.

Nouveau scandale

D'après la *Petite République*, un nouveau scandale serait sur le point d'éclater, scandale non moins sensationnel que ceux qui défrayent en ce moment la chronique parisienne, à cause de la qualité des personnages compromis.

« On parle en effet, dit la *Petite République*, d'un fonctionnaire d'un ministère civil — d'un gros financier dont le nom à désinence orientale est surtout connu parce qu'il a été accolé souvent à celui d'un célèbre politicien ; enfin, d'un important personnage politique, toujours très en vue, n'ayant presque jamais cessé d'occuper de hautes fonctions, bien qu'il ait failli disparaître à jamais dans l'affaire de Panama, dont il s'est tiré... comme tant d'autres. »

Autre scandaleux raconter

On parlait hier dans les couloirs des Chambres, et on parle aujourd'hui un peu partout, de la disparition volontaire du correspondant parisien d'un grand journal étranger.

L'événement fera sensation dans les milieux académiques et politiques de Paris que le personnage encombrant de son importance. On prétend, en effet, qu'il serait compromis dans l'affaire Dreyfus et qu'il aurait passé la Manche.

Écroulement d'une maison à Lyon. Deux victimes

Hier matin, à huit heures, par suite des pluies, un mur de soutènement des caves de la brasserie Georges, située chemin de Choulans, à Lyon, s'est écroulé, ensevelissant deux jeunes filles de quinze et dix-sept ans, nommées Donnat, qui se rendaient à leur pensionnat.

Les travaux de sauvetage ont commencé immédiatement.

L'aînée a pu être retirée presque aussitôt, ayant les deux jambes broyées et de nombreuses confusions.

La plus jeune n'a pu être retirée qu'après une heure de travail ; mais elle avait succombé.

Le crime d'un fou

Un tragique événement est arrivé à Veilaines.

Le nommé Emile Denis, sorti récemment de l'asile d'aliénés de Fains, était rentré chez son père.

Dans un nouvel accès de folie, le fils s'est emparé d'une hache de bûcheron et s'est précipité sur son père, qui a reçu de profondes blessures à la tête et a eu plusieurs côtes brisées.

Le fou s'est ensuite couché tranquillement ; il a été arrêté et s'est laissé de nouveau conduire à l'Asile de Frains.

L'état du blessé inspire de sérieuses inquiétudes.

Un opéra de Guillaume II

Dépêche de Berlin au *New-York Herald* :

« L'Empereur vient de terminer un opéra en un acte dont le titre et le sujet sont encore un secret. »

Nous demandons, après l'audition de *Ar Aegir*, que l'opéra en question soit tout à fait tenu au secret !

LES BLEUS

Au bastion numéro douze
Le sergent les a rassemblés :
Ce sont des paysans en blouse,
Inconscients, les yeux troublés,
Songeant à la future épouse
Demeurée aux pays des blés.

La mère a noué leur fortune
Dans le grand mouchoir à carreaux,
Et ces fils de la terre brune,
Ces agrestes et ces ruraux,
Restent là pensifs, sans rancune,
Sous le regard des caporaux.

Ils savent que la vie est rude,
Et, résignés depuis toujours,
Ils vont marcher sans lassitude,
Avec ces pas trainants et lourds
Des hommes dont c'est l'habitude
D'arpenter les profonds labours.

A côté d'eux, traînant la flemme,
Mâchant un reste de mégot,
Le voyou des faubourgs est blême ;
Il gouaille, il parle l'argot
Et, parmi ses compagnons, sème
La haine et l'horreur du sergot.

A quelques pas de ce fumiste,
De ce faiseur de boniment,
Se tient un grand garçon tout triste
Les yeux remplis d'effarement :
C'est un pâle séminariste
Que va happer le régiment.

Puis voici, fleurant la pommade,
Le fils de famille ébaubi.
Il sait qu'il part pour la brimade,
La corvée et tout le fourbi ;
Aussi rêve-t-il fort maussade,
Comme un lion, à l'alibi.

Mais son voisin, une pratique,
Avec le flair du bon teneur,
Le couve d'un œil sympathique
Et l'aborde la bouche en cœur,
Caressant l'espoir fantastique
D'être camarade ou brosseur.

Enfin, sous ce ciel de novembre,
J'aperçois un tableau charmant :
Excusez du peu ! C'est un membre,
Un vrai membre du Parlement.
La chambre au lieu de la Chambre,
Voilà ce qu'on offre à Mirman.

Les vingt-cinq francs, douce galette,
Vont faire place au prêt d'un sou
Et la cantine à la buvette,
Au petit local le bon clou,
Et, pour remplacer la sonnette,
Le clairon sonnait comme un fou.

Or, voyant cela, je m'écrie
Avec un élan tout chauvin :
« Un seul ? Quelle plaisanterie !
Il faudrait en enrôler vingt.
» Mieux encore pour la patrie,
» Tous pioupious, ce serait divin ! »

Mais je ris et cette jeunesse
Pleine de sève et de printemps
Est là devant moi qui se presse
Sous les yeux mouillés des parents,
On croit voir, un jour de détresse,
Passer un convoi d'émigrants.

Et pourtant demain, à l'aurore,
Lorsque les plumets des shakos
Fremiront au clairon sonore,
Les riches et les mendigots
Sous la grande aile tricolore
Du drapeau seront tous égaux.

Jacques Redelsperger.

16 novembre 1894.

La liquidation de quinzaine a été des plus faciles. On s'attendait à des reports chers et on dit qu'on n'a pas pu employer toutes les disponibilités.

Le bas prix des reports a amené des rachats. En résumé, le parti de la hausse paraît encore triompher. Les places étrangères sont très fermes.

Le 3 0/0 finit à 102.70.

Les actions de nos grands établissements de crédit sont en bonnes tenances. Le Foncier est à 920. Le Crédit Lyonnais à 775.

Le Suez a repris à 2,972.50.

Nos grands chemins sont fermes.

L'action de la Compagnie des chemins de fer Orientaux est à 542.50. Le réseau exploité a 4,364 kilomètres et comprend deux grandes lignes reliant Constantinople et Salonique au réseau de l'Europe centrale.

L'Italien dont le report est peu élevé s'avance à 84.60. L'Extérieure est à 72 11/16.

Fermeté du 4 0/0 ottoman à 96 fr.

Les fonds austro-hongrois sont bien tenus.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 17 Novembre

Observations de M. DAVY, opticien, plac de la Bilange, 25, Saumur.

Baromètre.		Thermomètre.	
Hier soir, à 5 h.		au-dessus	7°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus	3°
Midi,	765 m/m	au-dessus	5°
Hausse,	3 m/m		
Baisse,	1 m/m		
Température minima de la nuit		au-dessus	2°

Tramways Saumurois

Une Compagnie qui n'exploite pas

Il est de notoriété publique, à la Bourse et ailleurs, que la *Compagnie française des Voies ferrées Économiques* ne possède pas un kilomètre de chemin de fer, n'en exploite pas un. Aucune des concessions que la Compagnie a sollicitées et obtenues à titre provisoire des Conseils généraux de la Creuse, des Deux-Sèvres et de la Charente, n'est devenue définitive. Aucune n'a encore été ratifiée par les pouvoirs publics. On en trouve la preuve dans la lettre suivante de M. le Ministre des Travaux publics, en réponse à une question que lui posait un intéressé :

Lettre du Ministre des Travaux publics

DIRECTION DES CHEMINS DE FER. — 1^{re} DIVISION (1^{er} BUREAU)
Paris, le 31 janvier 1894.

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 4 décembre dernier, j'ai l'honneur de vous informer que la « Compagnie Française des Voies Ferrées Économiques » n'a aucune concession approuvée de Chemins de fer d'intérêt local ou de tramways.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre des Travaux publics,
JONNART.

Depuis que cette lettre ministérielle a été écrite, la situation ne s'est pas modifiée. Pour s'en convaincre on n'a qu'à s'adresser aux préfetures des départements cités, et il sera répondu que les avant-projets mêmes sur lesquels les enquêtes d'utilité publique devraient s'ouvrir, ne sont pas établis.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS

Séance du 15 novembre

Sur le passage à la discussion des articles de la proposition de loi de M. Chauvin et plusieurs de ses collègues, tendant à venir au secours des marins français et de leurs familles victimes de la dernière tempête.

Pour, 222 ; contre, 266.

Tous les députés de Maine-et-Loire ont voté contre.

— Sur l'ordre du jour pur et simple concernant la proposition Lamendin ainsi conçue :

« La Chambre invite le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour assurer le réembranchage des ouvriers mineurs congédiés par suite des dernières grèves dans le bassin houiller du Nord et du Pas-de-Calais, ou une retraite proportionnelle au nombre d'années passées au service des diverses compagnies. »

Pour, 381 ; contre, 107.

Tous les députés de Maine-et-Loire ont voté pour l'ordre du jour pur et simple.

— Sur le passage à la discussion des articles de la proposition de loi de M. Basly et plusieurs de ses collègues, tendant à ouvrir au ministre de l'intérieur un crédit de 200,000 fr. pour venir en aide aux ouvriers mineurs sans travail des départements du Pas-de-Calais et du Nord.

Pour, 179 ; contre, 347.

Tous nos députés ont voté contre.

Aux obsèques du Tsar

M. Bougère, député de Segré, est parti mercredi soir pour Saint-Petersbourg, où il assistera aux obsèques du Tsar Alexandre III.

Nomination

Nous apprenons avec plaisir que le docteur Perreau, si estimé dans tout le Saumurois, vient d'être nommé médecin de l'Administration des Chemins de fer de l'État, en remplacement du regretté docteur Bouchard.

Institution Saint-Louis de Saumur

Voici de nouveaux succès à l'actif de l'Institution Saint-Louis :

MM. Jean Brae et Raymond Mortier ont été reçus à l'examen de Rhétorique devant la Faculté de Poitiers. Tous deux ont été classés seconds sur la liste d'admission, à quelques jours d'intervalle.

M. Constant Turlais a été reçu à l'examen de Philosophie devant la Faculté de Rennes.

SAUMUR

Arrestation de détraqueurs

Avant-hier soir, la police a mis en état d'arrestation quelques-uns de nos écumeurs des Ponts, les citoyens An lebert, Davy dit Marcel, Alfred Sauton et Richer. Ces jolis jeunes gens avaient, la veille, rencontré ou entraîné, dans un bouge de la rue de la Visitation, un sieur Vernand auquel, après l'avoir grisé, ils s'étaient empressés de soustraire son porte-monnaie, sa chaîne de montre et un médaillon en or.

Le sens recouvré, Vernand avait déposé une plainte au commissariat de police.

Hier, ce gracieux quatuor était amené devant le Tribunal correctionnel. M. le substitut du procureur de la République s'est contenté de demander la confirmation du mandat de dépôt pour compléter l'information.

Disparition

Le 13 novembre, à 9 heures du soir, après une discussion intime, le sieur Georget, âgé de 34 ans, domicilié à Saumur, quitta son domicile en menaçant d'aller « se noyer ». Depuis, il n'a pas reparu et sa famille n'a point reçu de ses nouvelles.

Comme Georget s'est déjà payé, plusieurs fois, ces fuites extravagantes, on ne croit pas à sa « noyade ». Néanmoins, la famille prie les personnes qui auraient rencontré Georget de vouloir bien l'aviser.

Signalement : 34 ans, assez grand, cheveux gris, moustache blonde, casquette, « salopette » et tablier bleus, gilet de coton ; pour chaussures, des brodequins.

Éphémérides

17 novembre 1827. — Réunion des quatre Collèges d'arrondissement, établis en Maine-et-Loire. — Le premier s'assemble à Angers, sous la présidence de M^{re} Montault, remplaçant le maire d'Angers, de Villemorge ; le deuxième se réunit à Saumur, sous la présidence de Benoist, député sortant ; le troisième, à Beaupréau, sous la présidence du marquis de Civrac, pair de France ; le quatrième, à Segré, sous la présidence de Duclos, conseiller à la Cour royale d'Angers.

17 novembre 1831. — M. Bernier, ancien principal du collège de Doué, est installé curé de Saumur par M. Régnier, vicaire général. (Un de nos compatriotes se prépare à écrire la Vie de M. Bernier, l'une des figures les plus originales du clergé angevin).

17 novembre 1833. — M. le comte de Serant est élu conseiller général des cantons de Saint-Georges et du Louroux-Béconnais ; M. Lofficial, des cantons de Longué et de Noyant ; M. Toudouze, des cantons de Candé et de Pouancé ; M. Papin Miet, des cantons N.-E. et N.-O. de Saumur. (Ce sont les premières élections du Conseil général.)
(Etendard de l'Anjou.)

Souscription pour l'Institut Pasteur

Angers, le 23 novembre 1894.

Monsieur le Directeur,

Au nom du Comité angevin de l'œuvre du vaccin contre le croup, j'ai l'honneur de faire appel à votre bienveillant concours et de vous prier de vouloir bien ouvrir, dans les colonnes de votre journal, une souscription publique en faveur de cette œuvre.

Je vous serais également obligé de publier la circulaire ci-jointe, adressée à MM. les Maires des communes du département.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, avec les remerciements du Comité, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

D^r GUIGNARD,
Député, Maire d'Angers.

Angers, le 12 novembre 1894.

Monsieur le Maire,

Les merveilleux résultats du Serum préconisé par le D^r Roux contre le Croup, affection terrible, qui enlève chaque année tant d'enfants, nous imposent un grave devoir, celui de contribuer à vulgariser le remède et à le mettre partout dans notre département à la disposition des médecins.

Déjà, en Suisse et en Allemagne, les pharmacies en sont munies comme des remèdes ordinaires.

Nous avons à cœur de ne pas rester en arrière de ce grand mouvement humanitaire et patriotique, en mettant par des subsides à la portée de tous, et en fournissant gratuitement aux familles indigentes des villes et des campagnes, le précieux vaccin.

C'est pourquoi nous vous prions instamment, Monsieur le Maire, de vouloir bien provoquer dans votre commune, avec le concours de toutes les bonnes volontés, une souscription dont vous remettrez le montant à votre percepteur qui le fera parvenir à Monsieur le Trésorier Payeur Général chargé de centraliser les fonds et de les adresser à l'Institut Pasteur.

L'intérêt est immense, il ne s'agit rien moins que d'arracher à l'impitoyable maladie des milliers de victimes.

LE COMITÉ.

Une liste de souscription est déposée dans nos bureaux, 4, place du Marché-Noir.

Un mariage angevin

Mercr. li, M^{re} Augouard bénissait, au château de Bonnelles, le mariage du duc de Brissac avec M^{lle} de Crussol d'Uzès.

Le duc de Brissac, qui est un de nos plus brillants officiers de cavalerie, est aimé de tous ceux qui le connaissent. Doué d'une intelligence supérieure, très instruit, aimable avec tous, très libéral, il a un esprit largement ouvert aux idées modernes et nul doute qu'il n'occupe plus tard dans le département la

L'ALCYONE

Par Pierre Maël

XIV

Hira n'a pas pu supporter longtemps la silencieuse oisiveté de sa chambre. Le moment est venu, elle le sait, de tenir la promesse faite à l'amiral et au commandant du « Colbert ».

L'« Alcyone » va devenir un hôpital et elle-même, la jeune fille rêveuse, indolente, va se changer en sœur de charité.

Elle remonte sur le pont.

L'ombre n'est pas tout à fait dense. Ce n'est encore que cette transparence grise des longs crépuscules. A bord des bâtiments, on a allumé les feux qui, de leurs étincelles, piquent le noir grandissant.

Hira voit, dans la trame lumineuse, la baleinière de l'« Alcyone » qui suit de près le canot du « Colbert ».

Les embarcations avancent lentement. La cadence des avirons sonne distinctement, unie au bruissement du feuillage. — Devenu plus

aigu, le regard de la jeune fille fouille les ténèbres. A l'arrière du canot, elle voit la silhouette confuse des civières. Son cœur bat à se rompre. Quels sont les blessés qu'on apporte ? Elle touche au moment où son rêve va s'évanouir en fumée ou se convertir en sanglante réalité.

Un instant, elle se retourne. Derrière elle, à quelques pas, se tient le mécanicien Dubreuil. Elle l'aborde.

— Avez-vous reçu des ordres pour la machine, maître ?

— Oui, mademoiselle. Nous sommes sous pression. Il est probable que nous allons lever l'ancre.

C'est tout. Hira revient aux hastingsages.

Les embarcations ont accosté l'« Alcyone ». On donne des ordres à voix basse ; on entend grincer les garants sur les palans. Ce sont les civières qui s'élèvent lentement au bout des manœuvres.

Hira veut s'élaner. Une ombre s'interpose entre son regard et le tableau. M. Rimbault demande gravement :

— Mon enfant, le salon est-il aménagé ?

— Oui, père, répond-elle ; toutes les mesures sont prises.

— Bien. On placera les matelots au salon. Quant à l'officier...

— Il y a un officier ?

— Oui... fait simplement le vieillard. — Nous le mettrons dans ma propre chambre. Il réclame des soins assidus.

— Et... moi, que dois-je faire ?

— Rien... pour le moment. Nous n'avons pris qu'un infirmier du *Colbert* pour seconder notre ami, le docteur Mauduit.

Là se limite le dialogue.

M. Rimbault est descendu pour présider à l'installation des blessés. On a couché sur les canapés du salon, développés en lits, le quartier-maître Le Guyen et le matelot son compagnon le souffrance. Borsand est déposé dans la chambre de M. Rimbault.

Le docteur Mauduit, un jeune officier d'avenir, un ami de M. Rimbault, riche, et qui voyage pour s'instruire, a visité les blessures.

Quand il sort, M. Rimbault lui demande :

— Eh bien !

— Aucun des hommes n'est en danger grave. Dieu merci ! Le quartier-maître a une déchirure profonde ; mais elle se cicatrisera d'elle-même. Le matelot demande un peu plus de soins, car la blessure est voisine du cœur.

Quant à M. Borsand, je vais extraire la balle, qui, heureusement, est à portée de la sonde, sous la troisième côte. Si le poumon est atteint, — ce que je ne crois pas, — il n'est qu'uniformé. Même dans ce cas, à moins de complications, la guérison est certaine. Ce n'est qu'une affaire de jours.

Le vieillard re-pire longuement.

— Dieu soit loué ! dit-il.

Il remonte sur la dunette.

Hira est en grande conversation avec Kerlistel, qu'elle tourmente de ses questions.

— Eh bien ? questionne à son tour le commandant.

— Je viens d'interroger le docteur. Nos blessés sont en bonne voie. Des soins, et ils se rétabliront vite.

— Ah ! tant mieux ! répond Kerlistel, avec le même soupir de satisfaction.

— Fillette, reprend M. Rimbault, on peut tout te dire à présent. M. Borsand est parmi nos blessés.

— J'en étais sûre ! — s'écria-t-elle, en comprimant sa gorge de ses deux mains.

— Comment... sûre ?

— Oui. Je l'avais rêvé... hier... cette nuit.

Alors, elle ne contient plus ses larmes. Toute

situation qui lui est indiquée par les services que ses ancêtres ont rendu au pays et par ses propres qualités intellectuelles et morales.

M^{me} la duchesse d'Uzès est trop connue pour que nous ayons à en parler longuement. Disons seulement que sa charité inépuisable l'a rendue, à Paris, populaire au plus haut point.

L'entrée des époux dans la chapelle du château de Bonnelles a lieu aux accents harmonieux de l'orgue, après qu'un religieux silence s'est établi, et M^{re} Angouard, le vaillant et pieux évangéliste du Congo, s'avance pour bénir le mariage. Le prêtre a grand air avec son teint hâlé et sa barbe. C'est un ancien soldat et tout en lui décèle l'énergie, la foi ardente et la douceur. C'est lui qui, là-bas, a le dernier serré la main du jeune duc d'Uzès et, le dernier, lui a parlé de la patrie absente et des siens, qu'il espérait revoir.

Ce souvenir est présent à tous, et suffirait à étonner la famille d'Uzès. Mais voici que le prêtre ayant uni pour toujours les fiancés de tout à l'heure, prend la parole et, dans un langage élevé, dégagé de toute recherche et empreint de force et de bonté, rappelle aux nouveaux mariés leurs devoirs, rappelle le passé des deux familles et leur montre l'avenir.

Comment ne pas rappeler à un Brissac, officier dans l'armée française, la gloire de ses ancêtres, tous vaillants soldats, dont trois maréchaux de France ! C'est un Brissac qui remit à Henri IV les clefs de Paris, et c'est un Brissac, qui, à Versailles, se fit tuer pour défendre Louis XVI et la reine Marie-Antoinette. Comment ne pas rappeler aussi ce souvenir touchant ! En 1870, le marquis de Brissac, père du nouveau marié, était capitaine de mobiles dans l'armée de la Loire. Jeune et courageux, il fit bravement son devoir, et fut proposé pour la croix. Dans le même corps d'armée, son vieux père, le duc de Brissac, ne voulant pas rester oisif pendant que tous les fils de France marchaient à l'ennemi, avait pris du service dans les ambulances, et nul n'avait mieux que lui secouru les blessés et supporté les fatigues.

Quand son fils, le capitaine, apprit qu'il allait être décoré, il fit démarches sur démarches, depuis son colonel jusqu'au ministre, pour obtenir que son père fût décoré à sa place.

— J'ai l'avenir devant moi, disait-il, et mon père a plus fait que moi relativement à ses forces.

Il eut gain de cause ; mais il ne savait pas que la mort dût le prendre avant celui pour qui il venait de se dévouer avec tant de bonheur. La mort ! qui peut prévoir ses coups inattendus ! n'a-t-elle pas pris aussi ce jeune homme plein d'ardeur et de patriotisme qui cherchait en Afrique de nouvelles routes pour le drapeau français, et qui, lui aussi, fils d'ancêtres illustres, est tombé avant d'avoir pu donner toute la mesure de sa valeur, mais ayant donné toutes ses forces et tout son cœur.

Nous ne dirons pas combien ces paroles, dont nous regrettons de ne pouvoir donner le texte, sont allées droit au cœur de la mère dont le bonheur, en un pareil jour, se voilait de larmes ; sourire interrompu par un sanglot.

Il y eut, en ce moment, un religieux silence ; l'émotion avait gagné tous les assistants ; mais déjà M^{re} Angouard montrait aux jeunes mariés le chemin de l'avenir, radieux comme cette belle journée, et dont les lendemains ne pourraient atténuer les promesses.

Rien ne pourrait trahir l'émotion de M^{me} la duchesse d'Uzès. Même après le mariage, il y

avait encore dans son bonheur et dans son regard le souvenir ineffaçable de son deuil.

Toutes nos félicitations aux jeunes mariés. Nous faisons des vœux pour leur bonheur et pour le bonheur de ceux au milieu desquels ils vivront.

Sous-Préfet braconnier

Le sous-préfet de Bazoué (Maine-et-Loire), M. Cordelet, vient de comparaître, en compagnie du lieutenant de louveterie et du maire de Chalonnès-sous-le-Lude, un sieur Habé, devant la chambre des appels correctionnels d'Angers, pour délit de chasse.

Le sous-préfet Cordelet s'était fait pincer par les gendarmes, comme un simple braconnier, chassant le sanglier sur les terres d'autrui.

La Cour d'appel, ainsi que le tribunal correctionnel, s'est déclarée incompétente, n'osant pas prendre sur elle de juger et de condamner ce fonctionnaire braconnier.

L'affaire sera, sans doute, portée devant la Cour de cassation, car le plaignant ne paraît nullement disposé à se désister.

M. Cordelet a beau être fils d'un sénateur, nous espérons que l'administration préfectorale cinglera comme il le mérite ce fonctionnaire qui donne un si mauvais exemple à ses administrés.

Il est grand temps que la République exige de tous le respect des lois.

Libre-penseur

Ces jours derniers, la mère d'un libre-penseur très connu dans le pays mourait.

La bonne femme était dévote ; elle ne manquait jamais la messe et remplissait consciencieusement ses devoirs religieux.

Quelques instants après le décès de la pauvre femme et avant l'arrivée du fils, une voisine, quelque peu parente de la défunte, mit auprès du lit une croix, deux bougies allumées et de l'eau bénite.

Malgré l'heure matinale, le fils, déjà entre deux vins, pénétra dans la chambre mortuaire. A la vue des objets de piété il entra en fureur et jeta le tout par la fenêtre ; puis il déclara nettement que, malgré les idées de sa mère, elle serait enterrée civilement ; ce qui fut fait.

Si cela s'appelle respecter les volontés de ses parents, nous voulons bien être pendus.

Cour d'Assises de Maine-et-Loire

Audience du 15 novembre

LE DOUBLE EMPOISONNEMENT De Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde

Cette affaire est la plus importante de la session.

On se rappelle que le nommé Marais et sa femme ont empoisonné de concert, en 1892,

A bord de l'*Alcyon* on faisait les derniers préparatifs du départ.

Pourtant le yacht ne fut pas le premier à quitter la place. L'escadre le devança.

Vers dix heures, un accord de sifflets de toutes les machines se fit dans la nuit. On put entendre gronder le flanc des masses flottantes, souffler la vapeur et la fumée, et, dans la clarté diffuse des étoiles, s'élever les blancs paquets de la respiration des chaudières. De noirs et énormes fantômes passèrent dans le noir des ténèbres... Un moment, à la scintillation des fanaux de route, rouges, blancs et verts, on put suivre leur déplacement fantastique. Puis la côte africaine se laissa seule deviner à trois milles sous le vent, ponctuée par les feux du bivouac.

Et, comme la veille, la lune se leva. En une seconde, elle argenta la mer jusqu'au plus extrême horizon. Alors, on aperçut la flotte, envolée vers le sud, s'enfonçant sous la voûte, pareille à une insaisissable vision.

La mission n'était pas terminée. Après Sfax, il fallait prendre Gabès.

(A suivre.)

l'un sa femme, l'autre son mari, pour se marier ensemble. Nous avons raconté en détail cet horrible crime. Inutile d'y revenir.

Les deux accusés ont l'apparence d'honnêtes cultivateurs ; rien dans leur physiognomie ne pourrait faire soupçonner qu'ils étaient capables d'accomplir un aussi abominable forfait que celui dont ils ont à répondre aujourd'hui devant la justice.

Après la lecture de l'acte d'accusation a commencé l'interrogatoire de Jean-Auguste Marais et de sa femme née Florence Riotteau.

C'est en baissant les yeux, mais d'une voix assez assurée, qu'ils répondent à toutes les questions qui leur sont posées par M. le Président.

On leur demande : — Depuis un an vous aviez projeté l'empoisonnement d'Aimée Pimbert ; vous allez la voir pendant ses couches. Marais vous dit : il y a dans le foyer de la boisson dans laquelle il y a de l'arsenic, tu la lui donneras.

Les deux accusés répondent affirmativement.

M. le président demande, en outre :

— Femme Marais, lorsque vous avez été arrêtée, vous avez joué une indigne comédie. Vous avez feint de dormir, et dans un rêve supposé, vous avez accusé Marie Pasquier d'avoir empoisonné son frère, votre premier mari ; vous saviez bien que les gendarmes vous écoutaient, vous vouliez détourner les soupçons. Vous avez empoisonné votre mari d'accord avec Marais. Vous, Marais, vous avez empoisonné votre femme d'accord avec Florence Riotteau. Vous avez prémédité longtemps votre double crime.

L'homme et la femme avouent.

Après l'audition des témoins, M. l'avocat général Cournot, dans son réquisitoire, requiert la peine de mort.

Les deux accusés, dit-il, ne méritent aucune pitié ; il s'oppose à l'application des circonstances atténuantes.

Il y a deux victimes. Au nom de la société, je vous demande une double condamnation à mort. Ils ont été sans pitié, soyez sans pitié.

Dans des plaidoiries également remarquables, M^{re} Chesneau et M^{re} Leproust ont présenté la défense, le premier de Marais et le second de la femme Marais.

MM. les Jurés rapportent un verdict affirmatif sur toutes les questions, avec admission des circonstances atténuantes en faveur des deux accusés.

La Cour condamne Marais Jean-Auguste, et Florence Riotteau, femme Marais, aux travaux forcés à perpétuité.

La session des assises est close.

La tempête de lundi

La tempête qui a sévi lundi a été une des plus violentes et surtout des plus longues qu'on ait vues depuis longtemps en France.

Son minimum de dépression, signalé par le bureau météorologique, a atteint 772 millimètres sur les îles Britanniques ; à Paris, la dépression n'a pas dépassé 740 millimètres 9, à six heures du soir. La vitesse du vent était à ce moment de 35 mètres. A la Tour Eiffel, on constatait à 4 heures 5 une vitesse de 42 mètres, mais les appareils s'arrêtèrent et l'on s'en tint à ce chiffre, qui a probablement été dépassé.

La pression exercée s'est élevée par moments à 160 kilogrammes par mètre carré.

État Civil de Saumur

NAISSANCES

Le 16 novembre. — André-Marie-Emile Hardouin, rue de Fenet.

BELLE JARDINIÈRE

26-28, Rue d'Orléans, SAUMUR

Vêtements confectionnés et sur mesure pour Hommes et Enfants.

PRIME ARTISTIQUE ET GRATUITE offerte à ses Clients par la Belle Jardinière consistant en un PORTRAIT peint à l'huile sur panneau bois, exécuté d'après une photographie modèle.

GROS-JEAN A PARIS

Rouge, couperosé, plein de boutons, nigaud, Il débarque à Paris, venant de son village ; Quand il eût pris trois bains au savon du Congo, Il devint élégant... et beau comme une image.

Un groupe de Parisiennes, à Victor Valisier.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau : dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac, de rhumatismes et de hernies, un moyen infailible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier, et enverra les indications demandées.

Un excellent vieillard manifeste le désir violent de se livrer à des ascensions aérostatiques.

— Monter en ballon... à votre âge ?
— Justement... pour m'habituer à quitter la terre !

X... passe pour être très étourdi. Dernièrement un insecte lui étant entré dans l'oreille, on lui proposa de le soigner.

— Oh ! c'est inutile. On m'a toujours dit que ce qui m'entraînait par une oreille sortait par l'autre.

Le chef d'une troupe en représentation enlève sur ses épaules huit personnes en pyramide humaine.

Quelqu'un dit :
— Voilà ce qu'on peut appeler un soutien de famille.

Entre ouvriers fourreurs :
— Maintenant que la grève est finie, nous allons retravailler.

— Ce n'est pas malheureux... J'avoue que je m'ennuyais de ne plus me sentir un poil dans la main.

Théâtre de Saumur

Bureaux, 8 h. 1/2 — Rideau, 8 h. 1/2

Direction A. GIRAUD

Lundi 19 Novembre

LE VOYAGE EN CHINE

Opéra-comique en 3 actes, paroles de Labiche, musique de BAZIN.

DISTRIBUTION :

Henri, MM. Jullian ; — Pompéry, Laporte ; — Maurice, Dambrière ; — Alidor, Baudouin ; — Me Bonneteau, notaire, Mauléon ; — Martial, Bourseine ; — Marie, M^{me} Demalac ; — M^{me} Pompéry, Avalet ; — Berthe, A. Peltier.

BOURSE DE PARIS

Du 16 Novembre 1894

3 0/0	102 50
3 0/0 amortissable	100 80
3 1/2	107 65

CRÉDIT LYONNAIS

Fondé en 1863. — Capital 200 millions

CAISSE DE SAUMUR

36, rue Dacier, 36

(BUREAUX OUVERTS TOUS LES SAMEDIS)

Escompte. Recouvrements. Ouverture de Comptes courants et de Comptes de Dépôts. Délivrance de chèques. Paiement télégraphique. Garde de titres et objets précieux. Avances de fonds sur titres (à 3 1/2 0/0 et commission minime). Souscription sans frais à toutes les émissions. Paiements de coupons. Régularisations diverses, etc., etc. Achat et vente de titres français et étrangers moyennant le courtage officiel des agents de change de Paris (1 fr. 25 pour 1,000 francs seulement et les ports de titres).

M. Léon FRESCO, Chirurgien-Dentiste,

N° 1, rue Beaurepaire, Saumur.

Consultations du 1^{er} au 15 de chaque mois.

Nouvelle application du plombage Bayard aux dents les plus cariées, garantissant la mastication indéfiniment.

Prix : 3 francs, soins compris

EXTRACTION DE DENTS GRATIS



Le Gérant, L. DELAUNAY.

Etude de M^e GUERTIN, avoué-licencié à Chinon.

A VENDRE

Aux enchères publiques

BIENS IMMEUBLES

Situés communes de Souzay, Dampierre et Parnay, arrondissement de Saumur.

L'ADJUDICATION aura lieu le Dimanche 16 Décembre 1894, à une heure du soir, en la salle de la Mairie de la commune de Souzay, et par le ministère de M^e VERLET, notaire à Fontevault.

On fait savoir :

Qu'en vertu et exécution d'un jugement sur requête rendu par le Tribunal civil de Chinon, le huit août mil huit quatre-vingt-quatorze, enregistré.

Et à la requête de Madame Anne-Marie-Madeleine Bertrand, sans profession, épouse de M. André-Paul-Louis Diard, sans profession, avec lequel elle demeure à Mestré, commune de Fontevault, et ce dernier pour assister et autoriser la dame son épouse, Madame Diard agissant comme héritière, mais sous bénéfice d'inventaire seulement, de la succession de feu M. Emile-Alexis Bertrand, son père, en son vivant banquier, demeurant à Chinon, décédé le vingt-trois décembre mil huit cent quatre-vingt-treize.

Ayant pour avoué constitué M^e CHARLES-EMILE GUERTIN, avoué près le Tribunal civil de Chinon, demeurant dite ville;

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M^e VERLET, notaire à Fontevault, commis à cet effet, à la vente par adjudication publique, au plus offrant et dernier enchérisseur et à l'extinction des feux, en onze lots, des immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION

Immeubles situés commune de Souzay

Premier Lot

Trente ares cinquante-cinq centiares de terre, situés au lieu dit les Tombeaux.

Deuxième Lot

Quatre ares de terre, sis au lieu dit le Coin.

Troisième Lot

Huit ares vingt-cinq centiares de vigne, sis au Sang-de-Bœuf.

Quatrième Lot

Quatre ares de terre, situés au lieu dit Entre-les-Bois.

Cinquième Lot

Onze ares de pré, situés dans l'Île.

Sixième Lot

Onze ares d'oseraie, situés au lieu dit le Rébeilleux.

Septième Lot

Vingt ares de bois taillis, situés au lieu dit la Taille.

Immeubles situés commune de Dampierre

Huitième Lot

Quarante-neuf ares de terre, situés au lieu dit les Feux-Grenier.

Neuvième Lot

Seize ares cinquante centiares de pré, situés au lieu dit les Ecras.

Immeubles situés commune de Parnay

Dixième Lot

Huit ares vingt-cinq centiares de pré et oseraie, situés dans l'Île.

Onzième et dernier Lot

Quatre ares de taillis, situés au lieu dit Sur-la-Coudraie.

MISE A PRIX

Les enchères seront reçues sur les mises à prix ci-après, fixées par le jugement qui a ordonné la vente, savoir :

Le premier lot sur la somme de trois cents francs, ci. 300

Le deuxième lot sur celle de trente francs, ci. 30

Le troisième lot sur celle de soixante-dix francs, ci. 70

Le quatrième lot sur celle de trente francs, ci.	30
Le cinquième lot sur celle de cent francs, ci.	100
Le sixième lot sur celle de vingt francs, ci.	20
Le septième lot sur celle de quarante francs, ci.	40
Le huitième lot sur celle de quatre cents francs, ci.	400
Le neuvième lot sur celle de cent cinquante francs, ci.	150
Le dixième lot sur celle de cinquante francs, ci.	50
Le onzième et dernier lot sur celle de quinze francs, ci.	15
Total des mises à prix : douze cent cinq francs, ci.	1.205

Pour plus amples renseignements, s'adresser :

1^o A M^e VERLET, notaire à Fontevault, dépositaire du cahier des charges ;

2^o A M^e GUERTIN, avoué à Chinon, poursuivant la vente.

Fait et rédigé le présent original de placard par l'avoué poursuivant soussigné.

Chinon, le treize novembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

Signé : EM. GUERTIN.

Folio 88, case 4, enregistré à Chinon, le quatorze novembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DE COVASON.

Etude de M^e LECOMPTE, notaire à Brézé.

A VENDRE

A l'Amiable

Le Moulin à Eau de Distré

ET LE

Moulin à Vent des Carabins

Avec 40 Ares de Terre environ y attenant

Le tout situé commune de DISTRÉ

REVENU ANNUEL, par bail authentique expirant en 1902 ou 1905 : 550 fr.

S'adresser à M^e LECOMPTE, notaire à Brézé, ou à M. TAVEAU, expert à Bagnoux.

A LOUER IMMÉDIATEMENT

Trois petits Logements

AVEC GRANDS JARDINS

Situés impasse du Chardonnet.

S'adresser à M. CHAMBOURDON.

ON DEMANDE A ACHETER

Bon Portefeuille d'Assurances

Incendie — Vie

S'adresser au bureau du journal.

VIN du D^r YVON

Tonique et Reconstituant

A la Coca du Pérou, à la Kola d'Afrique, au Biphosphate de chaux, préparé au vin d'Espagne.

Prix de la bouteille : 3 fr.

PHARMACIE NORMANDINE

G. DESCHAMPS

Rue Saint-Jean, SAUMUR.

AVIS

La Maison CHATAIN, 20, rue Saint-Nicolas, continue comme par le passé la vente des bois et charbons.

Les clients peuvent donc continuer à s'approvisionner à la maison; ils y trouveront toujours des marchandises de toutes sortes et de bonne qualité.

Retour de M^{me} Alexis SOMNAMBULE SPIRITE

Cartes, Lignes de la main

M^{me} ALEXIS fait partie de la Société du Congrès magnétique de Paris, d'où elle arrive. Profitez de son talent. Allez tous la voir, 37, rue Saint-Nicolas, au 2^e étage.

M^{me} ALEXIS prévient sa nombreuse clientèle qu'elle prolonge son séjour à Saumur.

M^{me} LOUISE, DE PARIS

La plus célèbre et la plus recherchée des SOMNAMBULES et CARTOMANGIENNES de France, diplômée, a l'honneur d'informer le public, qu'elle a ouvert un Cabinet de Somnambulisme, de Cartomanie, et qu'elle a pris sa résidence définitive à TOURS, 18, rue de Courset.

Recherches de parents, procès, mariages, affections, maladies, affaires, époques exactes des événements.

Consultations tous les jours : matin, de 10 heures à 11 heures; soir, de 3 heures à 6 heures

Consultations par correspondance con re mandat de 10 fr.

18, rue de Courset, TOURS.

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris? Avez-vous des pellicules? Vos cheveux sont-ils faibles et tombent-ils?

SI OUI Employez le ROYAL WINDSOR. Ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante. — Éviter sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.

ENTREPÔT : 22, rue de l'Échiquier, PARIS. Envoi franco sur demande du prospectus contenant détails et attestations.

Se trouve, à Saumur, chez : M. COCTARD, 30, rue d'Orléans; M. MACHET, rue Saint-Jean; M. RENÉ, rue Saint-Jean; M. PICHARD, rue Nationale; M. DAUBIGNY, coiffeur-parfumeur, 37, rue d'Orléans.

Toute demande d'adresse ou de renseignements doit être accompagnée d'un timbre pour la réponse.

Établissement MAGÉ et CIVRAY

6, Rue des Boires, 5, Rue de la Chouetterie, SAUMUR

INSTALLATION SPÉCIALE Pour Noces, Banquets et Diners de famille.

Étant définitivement installés, nous pouvons mettre à la disposition des personnes qui voudront bien nous honorer de leur confiance une vaste salle à manger et salle de bal, et un riche salon de réception y attenant, salle de billard, vaste jardin. — On traite à forfait ou en détail, à des prix très modérés. — Location de servi e à volonté.

La maison se charge aussi des Repas de Noces, Lunchs, en dehors de Saumur.

TENTE-SALON

M^{me} DUSSAUD

AUX OUVRIERS RÉUNIS, 21, rue du Marché-Noir, SAUMUR

Prévient sa clientèle qu'elle vient d'établir des prix de Chaussures, sur mesures, défiant toute concurrence.

Brodequins, homme... depuis 12 f. 50

Chaussure femme..... — 10 50

— enfant..... — 9 »

Réparations instantanées.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT Fils

Chocolats à prix réduits	Thé C ^e Coloniale, la boîte	2 80
Menier, 1/2 kil. 1 60	— Le Délicieux, —	1 35
Planteur, — 1 60	— Mélange d'Amateurs, 50 et 90	
Potin n ^o 3, — 1 60	Biscuits recommandés	
C ^e Coloniale, — 2 20	Montbozon, la boîte	» 65
De santé, — 1 20	Madeleines-Champagne, id.	1 30

Commodité, Économie

LESSIVE MAGIQUE FAIRE SA LESSIVE

Sans Savon, sans Lessiveuse et sans Feu.

Elle peut être employée à l'eau froide ou chaude, à volonté. Elle détruit les germes des maladies contagieuses. Elle adoucit les mains et les préserve des gerçures et des crevasses. Elle dispense de l'usage du savon et de tous produits chimiques.

Seul Dépôt : chez M. CHAUVEAU ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR.

Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUS FORMATS	LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL
CARTES D'ADRESSES	FAIRE-PART NAISSANCE
ETIQUETTES PARCHEMIN P ^r ENVOIS	CARTES DE VISITE
TÊTES DE LETTRES	AFFICHES — PROSPECTUS
CIRCULAIRES — ENVELOPPES	PROGRAMMES P ^r FÊTES & SOIRÉES
AVIS DE TRAITES — MANDATS	PRIX-COURANTS
REÇUS & BONS à SOUCHE PERFORÉS	MENUS EN BLANC & IMPRIMÉS
REGISTRES	CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissionner à l'extérieur.

Saumur, imprimerie Paul Godet.

PLUSIEURS MILLIONS DE PLANTS

de Vigne américaine à VENDRE dans de très bonnes conditions

Boutures, racinés et greffés-soudés de toutes qualités

Rupestres-Lascastelles, Phénomène du Lot, Monticola, Martin, Gauzin, etc., etc.

Les Plants sont garantis n'avoir jamais été arrosés

Pour les achats, demander le Catalogue au Bureau du journal. Le CATALOGUE est envoyé franco sur demande.

ÉPICERIE CENTRALE

P. ANDRIEUX, 28 et 30, Rue S-Jean, Saumur.

Maison de confiance la plus importante de la région vendant à droits réduits. — Entrepôt direct

Produits Alimentaires Félix POTIN.

AVIS IMPORTANT. — La Maison ANDRIEUX, connue pour vendre le Bon Marché, s'occupe exclusivement de la Vente directe aux consommateurs de tous les Produits Alimentaires, à des conditions de prix souvent inférieures à celles usitées dans le gros ou dans n'importe quelle maison similaire. — La Maison ANDRIEUX envoie à l'ouverture de chaque Saison ses Catalogues dans toute la ville et toute la région, donnant les prix les plus réduits, suivant le cours de tous les produits.

Les achats de Vins faits par la Maison à la dernière récolte lui permettent encore et pour longtemps de vendre le Vin des coteaux de Saumur ROUGE, 35 c. le litre. — BLANC, 40 c. — 26 pour 25. — Livraison à Domicile.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1894

LE MAIRE,